

ORGANISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE et PRIMAIRE (2023/2024)

Chers parents,

Nous voici au début des vacances et déjà nous venons vous faire penser à la rentrée des classes.

Vous trouverez ci-dessous **des informations** et ci-joint **la liste des fournitures** (par niveau) dont il faudra munir votre enfant pour la rentrée.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances et vous disons à bientôt.

Cordialement,

O. SEVERAC
Directeur

PRE-RENTREE : VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE, de 16h30 à 19h

- **Les familles de l'établissement sont invitées à venir ce jour-là, si elles le souhaitent**, en se présentant à l'entrée de l'école (parking de l'Espace Yves Duclos, **grand portail rouge**) pour :
 - Connaître la classe de son enfant à la rentrée 2023.
 - Rencontrer l'enseignant(e) de son enfant et visiter la classe.
 - Recevoir des documents pour la rentrée.
 - La souscription de l'assurance scolaire (l'individuelle accident) proposée par l'école qui est fortement **recommandée (cf. verso)**

Pour cette **pré-rentrée 2023**, nous proposons **2 temps de rencontre** aux familles, au choix, à **16h30** ou à **17h45**, avec pour chacun de ces deux temps:

-accueil et présentation de l'équipe, par le directeur (dans la cour)

-accueil commun de chaque classe par chacune des enseignantes + informations diverses (dans la cour)

-rencontres individuelles proposées aux familles qui le souhaitent (dans la classe)

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) sera présente ce jour-là et vous offrira le café ou autres boissons.

RENTREE DES ELEVES, de la TPS au CM2 : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023, à 8h30

QUELQUES INFOS :

1 - Présentation du fonctionnement des classes

9 classes à la rentrée 2023

- | | |
|-----------------------------|--|
| - TPS/PS | Mme STUIJK Marie-Astrid |
| - MS/GS | Mme BERTHELOT Julie |
| - GS/CP | Mme DAVRIEUX Léa |
| - CP/CE1 | Mme BERTHOLOM Frédérique |
| - CE1 | Mme AUSSEL Natacha |
| - CE2 | M. SEVERAC Olivier (<i>Directeur</i>) et Mme AZAIS Marie-Charlotte |
| - CM1 | Mme DAUGREILH Isabelle |
| - CM1/CM2 | Mme THEILLIER Michelle et Mme AZAIS Marie-Charlotte |
| - CM2 | Mme DUMERCQ Chrystelle |
| - ASH (adaptation scolaire) | Mme DUCHATEAU Isabelle |

La répartition des élèves pour les niveaux de GS, CP, CE1, CM1 et CM2 est faite par le directeur à partir des propositions des enseignantes. Vous saurez dans quelle classe se trouve votre enfant le jour de la prérentrée, sur les listes publiées à l'école, le **VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE**.

L'attribution d'une classe est définitive dès la publication des listes.

2 - Rythme scolaire hebdomadaire :

- **Semaine de 4 jours.** Rappel des horaires de classe : 8h30 – 11h45 / 13h30-16h30
- Accompagnement pédagogique complémentaire : de 16h 30 à 17h 00 (lundi, mardi et jeudi) en fonction des besoins des élèves.

- **Rappel des horaires de garderie** : 7h 30 – 8h 30 / 16h 30 – 18h 30
- **Pour le primaire : Etude surveillée** : dès 17h puis **garderie**, jusqu'à 18h30.

INFO : Le centre de loisirs de Casseneuil fonctionne les mercredis. Inscription auprès du centre de loisirs au **05 53 49 31 89**.

3 - Catéchèse : Caractère propre de l'établissement.

- A la rentrée 2023, tous les élèves du CP au CM2 suivront un **parcours de culture chrétienne** sur le temps scolaire.
- A partir du CE2, pour les enfants qui désirent approfondir leur foi et préparer les sacrements, **une catéchèse** leur sera proposée **le mardi midi** (de 13h à 14h) dans les locaux de l'école.
- Des renseignements complémentaires concernant l'inscription à la catéchèse vous seront donnés à la rentrée.

5 - Assurance scolaire

Tout enfant scolarisé **doit** être couvert **obligatoirement** par deux types d'assurances :

A - RESPONSABILITE CIVILE : Cette assurance ne couvre que les dommages causés à **une autre personne ou à ses biens**. Normalement, chaque famille dispose d'une assurance responsabilité civile familiale dans le cadre d'un contrat multirisques. **Une attestation devra être fournie, dès la rentrée.**

B - INDIVIDUELLE ACCIDENT : Tout élève doit être couvert par un **contrat individuel accident extra-scolaire** sans lequel il ne peut pas participer aux sorties scolaires et extra-scolaires : l'enfant est alors couvert 24 heures sur 24 et tout au long de l'année.

1- Si vous choisissez l'assurance retenue par l'établissement (FEC):

Vous trouverez ci-joint un dépliant d'information au format PDF. Le bulletin de souscription devra être complété et remis à l'école, au plus tard le jour de la rentrée - mettre le nom, prénom de votre enfant- (Si vous avez plusieurs enfants, porter tous les prénoms de vos enfants sur le coupon). **Pas de chèque, le coût de l'assurance FEC sera porté sur la facture.**

2- Si vous choisissez une autre assurance :

Il est obligatoire de remettre à l'établissement **dès la prérentrée, une attestation d'assurance** justifiant d'une couverture « individuelle accident de type extra-scolaire ».

6- Ramassage scolaire

Renseignements et inscriptions : **SOIT** transports.nouvelle-aquitaine.fr (élèves hors C.A.G.V) **SOIT** bus-elios.fr (élèves de la C.A.G.V) (**pour rappel** : avant le 13 juillet).

7 - Restauration-

Sauf cas exceptionnel, le régime de l'élève est acquis par période, c'est à dire de septembre à janvier et de février à juillet.

ATTENTION : Les régimes alimentaires particuliers ne sont pas pris en charge par l'établissement. Les élèves concernés (reconnus dans le cadre d'un PAI) et uniquement ceux-là, devront nous être signalés dès la rentrée. Ils devront apporter leur propre repas marqué à leur nom et conditionné dans un emballage isotherme. Ils auront la possibilité de réchauffer leur repas et de manger avec leurs camarades.

Vous aurez la possibilité de consulter les menus sur le BLOG de l'établissement à l'adresse suivante : <http://ecolestpierre.over-blog.com>

8- Facturation

A compter du 1^{er} septembre, la facturation sera envoyée par mail. **Merci de nous donner votre adresse mail.**

Nous attirons votre attention sur les principes suivants :

- La demi-pension comprend 4 repas par semaine. Le non-règlement de la demi-pension entraînera le passage en externat avec possibilité d'achat d'un carnet de 10 tickets-repas ou à l'unité.
- Les externes qui souhaitent manger occasionnellement achètent, à la comptabilité, des carnets de 10 tickets-repas ou à l'unité.
- Les modalités pour les **prélèvements automatiques** sont les suivantes :

MATERNELLE	PRIMAIRE
A partir d'octobre jusqu'à juillet : 10 prélèvements regroupant : <ul style="list-style-type: none"> ● la cantine (frais réels) ● la scolarité <p>A noter : Afin d'éviter l'augmentation des mensualités, nous préleverons chaque mois 1/10^{ème} de la scolarité plus les frais réels de cantine. De ce fait, les mensualités ne seront pas identiques chaque mois.</p>	A partir d'octobre jusqu'à juillet : 10 prélèvements regroupant : <ul style="list-style-type: none"> ● la cantine ● la scolarité <p>A noter : Une facture de clôture pourra vous être envoyée début juillet (études mois de juin, repas occasionnels, sorties ...) suivie du 10^{ème} prélèvement, vers le 15 /07.</p>

Les prélèvements se font sur 10 mois et le 8 de chaque mois sauf le mois de juillet.

Remarque : Du fait des charges fixes, sont décomptées à hauteur de 50% :

- Les absences supérieures de 5 jours ainsi que les sorties scolaires. Toute réduction pour les motifs cités apparaîtra sur la facture.

Service comptabilité (ligne directe) au **05 53 41 68 69**– Prendre rendez-vous pour les cas particuliers –